

**3^e Assemblée générale ordinaire
du 19 mai 2020**

Contenu

4 **Ordre du jour**

9 **Informations sur les votes liés
à la rémunération:
Points 4, 5.1 et 5.2 de l'ordre du jour**

14 **Remarques**

Chers actionnaires,

Galenica souhaite réaliser de bons rendements pour ses actionnaires et jouer un rôle actif sur le marché de la santé suisse tout en étant un employeur attractif.

Notre politique et nos systèmes de rémunération visent à assurer que les intérêts des actionnaires coïncident autant que possible avec ceux de la Direction. Conformément aux exigences légales et aux statuts, nous vous prions de bien vouloir approuver dans le cadre de l'Assemblée générale 2020, séparément et de manière contraignante, les deux montants totaux maximaux de rémunération 2021. En outre, nous vous demandons de vous prononcer sur le Rapport de rémunération 2019 dans le cadre d'un vote consultatif.

En 2019, le Groupe Galenica s'est développé de façon très réjouissante dans un environnement de marché difficile et les objectifs cibles ont été surpassés. Le Rapport de rémunération 2019 doit vous permettre, en tant qu'actionnaire, de comparer les rémunérations maximales proposées pour l'exercice 2021 avec les performances réalisées et les rémunérations qui ont été versées en contrepartie en 2019.

Vous trouverez ci-après les informations générales pertinentes concernant les trois votes sur la rémunération. Galenica SA est cotée à la Bourse suisse SIX Swiss Exchange depuis 2017. Les principes et les systèmes de rémunération ont été repris de 2018 sans changement.

À l'avenir, nous continuerons d'évaluer et de contrôler régulièrement nos rémunérations pour garantir une politique de rémunération appropriée et durable.

Des informations plus détaillées sur les systèmes de rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale figurent dans le Rapport de rémunération intégré au Rapport annuel 2019 du Groupe Galenica (www.galenica.com, sous rubrique Publications).

Meilleures salutations,
Pour le Conseil d'administration,



Daniela Bosshardt
Présidente du Conseil
d'administration



Fritz Hirsbrunner
Président du Comité
Rémunération



Ordre du jour

1. Rapport annuel, comptes annuels 2019 de Galenica SA et comptes annuels consolidés 2019 du Groupe Galenica, ainsi que prise de connaissance des rapports de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose d'approuver le Rapport annuel et les comptes annuels 2019 de Galenica SA ainsi que les comptes annuels consolidés 2019 du Groupe Galenica.

2. Décharge au Conseil d'administration et à la Direction générale

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres et à ceux de la Direction générale pour l'exercice 2019.

3. Décision relative à l'emploi du bénéfice au bilan 2019 et à l'affectation des réserves issues d'apports de capital

Pour l'exercice 2019, le Conseil d'administration propose de verser un dividende de CHF 1.80 par action nominative. C'est à dire, CHF 0.90 du bénéfice au bilan et CHF 0.90 des réserves issues d'apports de capital doivent être versés.

3.1. Emploi du bénéfice au bilan 2019

Report de l'année précédente	CHF	337'297
Bénéfice de l'exercice	CHF	61'176'684
Bénéfice au bilan à la disposition de l'Assemblée générale	CHF	61'513'981

Proposition

Dividende de CHF 0.90 par action	CHF	45'000'000 ¹⁾
Attribution aux réserves libres	CHF	16'000'000
Report à nouveau	CHF	513'981

¹⁾ La proposition de versement d'un dividende comprend toutes les actions émises. Les actions détenues en propre au moment du versement du dividende ne donnent toutefois pas droit au dividende. Sur la base du nombre d'actions détenues par Galenica SA au 31 décembre 2019, le montant distribué serait de CHF 44.4 mio.

Si cette proposition est acceptée, le dividende sera versé à compter du 26 mai 2020.

3.2. Affectation des réserves issues d'apports de capital

Réserves issues d'apports de capital	CHF	396'093'751
Dividende à partir des réserves issues d'apports de capital CHF 0.90 par action	CHF	45'000'000 ²⁾
Report à nouveau	CHF	351'093'751

²⁾ La proposition de versement d'un dividende à partir des réserves issues d'apports de capital comprend toutes les actions émises. Les actions détenues en propre au moment du versement du dividende ne donnent toutefois pas droit au dividende. Sur la base du nombre d'actions détenues par Galenica SA au 31 décembre 2019, le montant distribué serait de CHF 44.4 mio.

Si cette proposition est acceptée, le dividende sera versé à partir du 26 mai 2020, sans déduction de l'impôt anticipé.

4. Rapport de rémunération 2019

Le Conseil d'administration propose d'approuver le Rapport de rémunération dans le cadre d'un vote consultatif. Vous trouverez les informations à ce sujet dans le Rapport annuel 2019 aux pages 75 à 89 du chapitre «Rapport de rémunération».

5. Montants totaux des rémunérations pour l'exercice 2021

5.1. Rémunération totale du Conseil d'administration

Pour l'exercice 2021, le Conseil d'administration propose d'approuver un montant total maximal de CHF 1'900'000 pour la rémunération de ses membres.

5.2. Rémunération totale de la Direction générale

Pour l'exercice 2021, le Conseil d'administration propose d'approuver un montant total maximal de CHF 6'300'000 pour la rémunération des membres de la Direction générale.

6. Elections

M. Fritz Hirsbrunner renoncera à son mandat de membre du Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale 2020. Mme Pascale Bruderer sera proposée comme nouveau membre du Conseil d'administration. Conformément aux critères du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise, tous les membres proposés sont indépendants.

6.1. Réélections et élection du Conseil d'administration et de la Présidente

Le Conseil d'administration propose de réélire Mme Daniela Bosshardt comme Présidente du Conseil d'administration. Il propose en outre de réélire MM. Bertrand Jungo, le Prof. Dr Michel Burnier, le Dr Markus R. Neuhaus, le Dr Philippe Nussbaumer et le Dr Andreas Walde ainsi que d'élire Mme Pascale Bruderer comme membres du Conseil d'administration pour la période allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Les curriculum vitae des membres du Conseil d'administration figurent aux pages 62 à 63 du chapitre «Corporate Governance» du Rapport annuel 2019.

a. Réélection de Daniela Bosshardt comme membre et Présidente du Conseil d'administration



Daniela Bosshardt est née en 1972 et est citoyenne suisse. Pharmacienne de formation, elle a travaillé comme analyste financière. Elle est également membre de divers Conseils d'administration et est experte-conseil en entreprise dans le domaine de la santé.

b. Réélection de Bertrand Jungo comme membre du Conseil d'administration



Bertrand Jungo est né en 1965 et est citoyen suisse. Depuis 2017, il travaille auprès d'Admeira AG. Il y a occupé la fonction de CEO jusqu'en février 2020 et est depuis lors membre de son Conseil d'administration. Auparavant, il a été CEO de Manor, de 2006 à début 2017.

c. Réélection du Prof. Dr Michel Burnier comme membre du Conseil d'administration



Le Prof. Dr Michel Burnier est né en 1953 et est citoyen suisse. Il est médecin FMH en médecine interne et en néphrologie, et Professeur honoraire à l'Université de Lausanne.

d. Réélection du Dr Markus R. Neuhaus comme membre du Conseil d'administration



Le Dr Markus R. Neuhaus est né en 1958 et est citoyen suisse. Il a été CEO de PricewaterhouseCoopers SA (PwC) de 2003 à 2012. De 2012 à 2019, il a été Président du Conseil d'administration de PwC ainsi que membre du Conseil de surveillance de PwC Europe SE. Il est en outre membre de différents Conseils d'administration.

e. Réélection du Dr Philippe Nussbaumer comme membre du Conseil d'administration



Le Dr Philippe Nussbaumer est né en 1969 et est citoyen suisse. Pharmacien dans le canton de Neuchâtel, il gère plusieurs pharmacies ainsi qu'un centre médical à la Chaux-de-Fonds.

f. Réélection du Dr Andreas Walde comme membre du Conseil d'administration



Le Dr Andreas Walde est né en 1962 et est citoyen suisse. Avocat de formation, il est le Secrétaire général de Vifor Pharma SA depuis 2013. Auparavant, il a occupé des fonctions de direction dans diverses entreprises et a travaillé en qualité de juriste d'entreprise.

g. Election de Pascale Bruderer comme membre du Conseil d'administration



Pascale Bruderer est née en 1977 et est citoyenne suisse. Titulaire d'un master en sciences politiques, elle a été conseillère nationale pour le Parti socialiste suisse (PS) de 2002 à 2011 et conseillère aux Etats de 2011 à 2019.

En qualité de membre de longue date de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique, elle apporte une riche expérience et une compréhension globale dans différents aspects de la politique de santé en Suisse.

Au travers de ses fonctions précédentes de Présidente de l'Association faitière des organisations suisses de personnes handicapées, Inclusion Handicap, et d'ancienne Directrice de la Ligue argovienne contre le cancer et ainsi qu'avec son engagement pour la «place du village numérique» Crossiety SA, elle dispose de connaissances pertinentes dans des thèmes importants pour Galenica. Pascale Bruderer est en outre membre du Conseil d'administration de Bernexpo AG et du TX Group.

6.2. Réélection et élections des membres du Comité Rémunération

Le Conseil d'administration propose la réélection de M. le Dr Andreas Walde ainsi que l'élection de M. le Dr Markus R. Neuhaus et de Mme Pascale Bruderer au Comité Rémunération pour la période allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Si M. le Dr Andreas Walde est réélu membre du Comité Rémunération, le Conseil d'administration a l'intention de le nommer Président du Comité Rémunération. Sur la base de ses diverses fonctions de direction dans diverses sociétés cotées en bourse, M. le Dr Andreas Walde dispose d'une grande et longue expérience dans les systèmes de rémunération et d'incitation.

a. Réélection du Dr Andreas Walde comme membre du Comité Rémunération

b. Election du Dr Markus R. Neuhaus comme membre du Comité Rémunération

c. Election de Pascale Bruderer comme membre du Comité Rémunération

6.3. Réélection de la représentante indépendante

Le Conseil d'administration propose la réélection de Walder Wyss SA, Dr iur. Thomas Nagel, avocat, pour la période allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

6.4. Réélection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de réélire Ernst & Young SA pour la période allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Informations sur les votes liés à la rémunération



Point 4 de l'ordre du jour: Rapport de rémunération 2019 – vote consultatif

Le Rapport de rémunération contient des informations détaillées quant à la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale. Il assure par ailleurs la transparence sur le lien entre l'évolution des affaires par rapport aux objectifs du Groupe et la rémunération effectivement versée ou octroyée à la Direction générale.

Nous demandons aux actionnaires d'approuver le système de rémunération, la pratique de rémunération et les versements pour l'exercice écoulé dans le cadre d'un vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2019. Ce dernier est disponible sur notre site Internet, à l'adresse suivante: www.galenica.com, sous rubrique Publications.

Rapport de rémunération 2019

Le Conseil d'administration propose d'approuver le Rapport de rémunération dans le cadre d'un vote consultatif.

Remarque préliminaire concernant la rémunération maximale des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour l'exercice 2021

Les changements suivants ont eu lieu au sein du Conseil d'administration en 2019: Jörg Kneubühler, Président sortant du Conseil d'administration, a quitté le Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale du 2 mai 2019. Pour sa relève, l'Assemblée générale a élu Daniela Bosshardt nouvelle Présidente du Conseil d'administration. Markus R. Neuhaus a été élu nouveau membre du Conseil d'administration. Comme l'année dernière, le Conseil d'administration comptait sept membres en 2019. Depuis l'Assemblée générale 2019, le Comité Haute Direction et Nomination, dirigé ad hoc jusqu'alors, a été établi comme comité permanent du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration dispose au total de quatre comités: Comité Audit et Risques, Comité Rémunération, Comité Stratégie, et Comité Haute Direction et Nomination.

La Direction générale comptait cinq membres, comme pour l'exercice 2018. En janvier 2019, Thomas Szuran a pris la responsabilité du Domaine d'activités Products & Brands et est devenu membre de la Direction générale.

Les rémunérations totales maximales du Conseil d'administration et de la Direction générale pour l'année 2019 ont été fixées par l'Assemblée générale du 9 mai 2018 (voir à ce sujet le graphique en pages 83 et 85 du Rapport annuel). L'Assemblée générale du 2 mai 2019 a fixé les rémunérations maximales pour 2020 à CHF 1'900'000 pour le Conseil d'administration et à CHF 6'000'000 pour la Direction générale. D'après la proposition du Conseil d'administration, la rémunération maximale des membres du Conseil d'administration devrait rester inchangée, et celle de la Direction générale devrait être fixée à CHF 6'300'000.

Point 5.1 de l'ordre du jour: rémunération totale maximale des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2021

a) Principes généraux de rémunération des membres du Conseil d'administration

La rémunération totale maximale de CHF 1'900'000 proposée pour les membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2021 s'entend pour un effectif de sept membres du Conseil d'administration non exécutifs, (y compris sa Présidente). Lors de l'Assemblée générale du 19 mai 2020, Fritz Hirsbrunner quittera le Conseil d'administration, après de longues années d'activités méritoires pour Galenica. L'élection de Pascale Bruderer au Conseil d'administration sera proposée lors de l'Assemblée générale 2020.

La rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration reflète la structure de conduite et les responsabilités du Conseil telles qu'elles ressortent des dispositions légales en vigueur, des statuts et du Règlement de rémunération. Les membres du Conseil d'administration de Galenica touchent exclusivement une rémunération fixe. Ils ne reçoivent aucune rémunération variable ou liée à la performance, ni d'options sur actions ou

d'indemnités supplémentaires pour la participation aux séances. Les membres du Conseil d'administration n'obtiennent pas de prestations d'assurance ou de retraite de l'entreprise. Les rémunérations annuelles sont versées aux membres du Conseil d'administration à hauteur de 50% minimum (ou de 100% sur demande individuelle d'un membre du Conseil d'administration) sous la forme d'actions Galenica bloquées pendant cinq ans.

b) Rémunération totale des membres du Conseil d'administration proposée pour l'exercice 2021

Le tableau suivant indique le montant total maximal (en milliers de CHF) de la rémunération à verser aux membres du Conseil d'administration de Galenica, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale. Ce montant total est proposé pour l'exercice 2021 pour la rémunération de sept membres. Cela présuppose que tous les membres proposés du Conseil d'administration et du Comité Rémunération soient élus par l'Assemblée générale, et que celle-ci nomme par ailleurs Mme Pascale Bruderer au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration propose le montant total maximal de CHF 1'900'00 pour la rémunération des membres du Conseil d'administration en 2021

(même montant que pour l'exercice 2020). Ce montant comprend une contribution obligatoire estimée à CHF 70'000 que Galenica doit verser aux systèmes d'assurances sociales publics. Ces estimations ne prennent pas en compte une éventuelle modification des cotisations aux assurances sociales publiques ou des valeurs sur lesquelles elles reposent. Le montant total comprend les rémunérations supplémentaires pour d'éventuelles autres activités au sein du Conseil d'administration ou pour le compte d'entreprises du Groupe.

Les rémunérations effectivement versées seront publiées dans le Rapport de rémunération de l'exercice 2021 et feront l'objet d'un vote consultatif correspondant lors de l'Assemblée générale 2022.

De plus amples informations sur la rémunération du Conseil d'administration se trouvent en pages 82 à 84 du Rapport de rémunération 2019 (www.galenica.com, sous rubrique Publications).

Rémunération totale maximale du Conseil d'administration en 2021

Pour l'exercice 2021, le Conseil d'administration propose d'approuver un montant total maximal de CHF 1'900'000 pour la rémunération de ses membres.

c) Evolution de la rémunération totale maximale du Conseil d'administration pour les exercices 2019 à 2021

en milliers de CHF (12 mois)	2019 (approuvée par l'AG)	2020 (approuvée par l'AG)	2021 (proposition)
Nombre de membres	7	7	7
Rémunération totale maximale du Conseil d'administration	1'900	1'900	1'900
Dont cotisations aux assurances sociales (estimation)	75	70	70

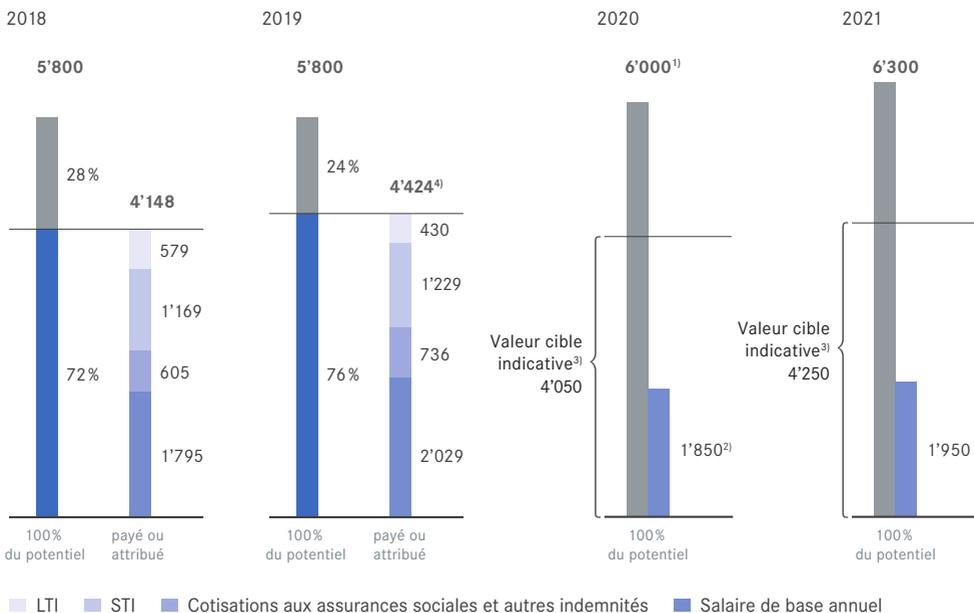
Point 5.2 de l'ordre du jour: rémunération totale maximale des membres de la Direction générale pour l'exercice 2021

La rémunération totale maximale proposée s'entend pour un effectif de cinq membres de la Direction générale, y compris son Chief Executive Officer (CEO). Pour l'exercice 2021, une rémunération totale maximale de CHF 6'300'000 est demandée. Cette somme se compose d'un montant fixe d'environ CHF 1'950'000, ainsi que d'une rémunération variable et de coûts d'assurances sociales (autres indemnités comprises) de CHF 4'350'000 au maximum. Le Conseil d'administration souhaite garder une certaine flexibilité par le biais de la légère augmentation de ces montants totaux maximaux.

Afin de pouvoir recruter et fidéliser des collaborateurs talentueux aux postes clés, l'entreprise propose des rémunérations compétitives. Conformément à la philosophie de rémunération de Galenica liée à la performance, les membres de la Direction générale qui atteignent leurs objectifs en termes de performance reçoivent en général une rémunération cible qui correspond au niveau moyen de rémunération pour des postes similaires dans des entreprises de même taille (capitalisation boursière, chiffre d'affaires, nombre de collaborateurs). Si les objectifs de performance ne sont pas atteints ou s'ils sont dépassés, la rémunération accordée en définitive peut être inférieure ou supérieure à cette valeur moyenne.

Rémunération de l'ensemble des membres de la Direction générale

en milliers de CHF



¹⁾ Montant approuvé par l'Assemblée générale du 2 mai 2019

²⁾ Valeur cible pour le salaire de base

³⁾ Réalisation des objectifs de 100%

⁴⁾ Y c. la rémunération de Torvald de Coverly Veale, membre de la Direction générale et Responsable du Domaine d'activités Products & Brands jusqu'au 13 janvier 2019

De plus amples informations sur la rémunération de la Direction générale se trouvent en pages 84 à 87 du Rapport de rémunération 2019 (www.galenica.com, sous rubrique Publications).

Rémunération totale maximale de la Direction générale pour l'exercice 2021

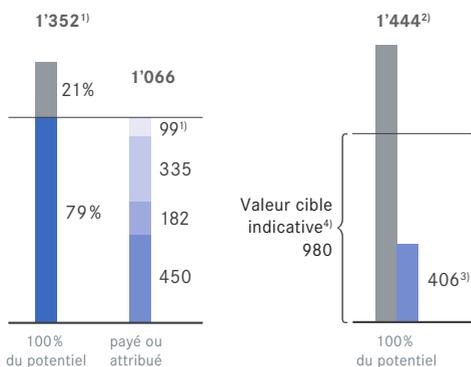
Pour l'exercice 2021, le Conseil d'administration propose d'approuver un montant total maximal de CHF 6'300'000 pour la rémunération des membres de la Direction générale.

Rémunération la plus élevée de la Direction générale CEO Groupe Galenica

en milliers CHF

2019

2020



■ LTI ■ STI ■ Cotisations aux assurances sociales et autres indemnités ■ Salaire de base annuel

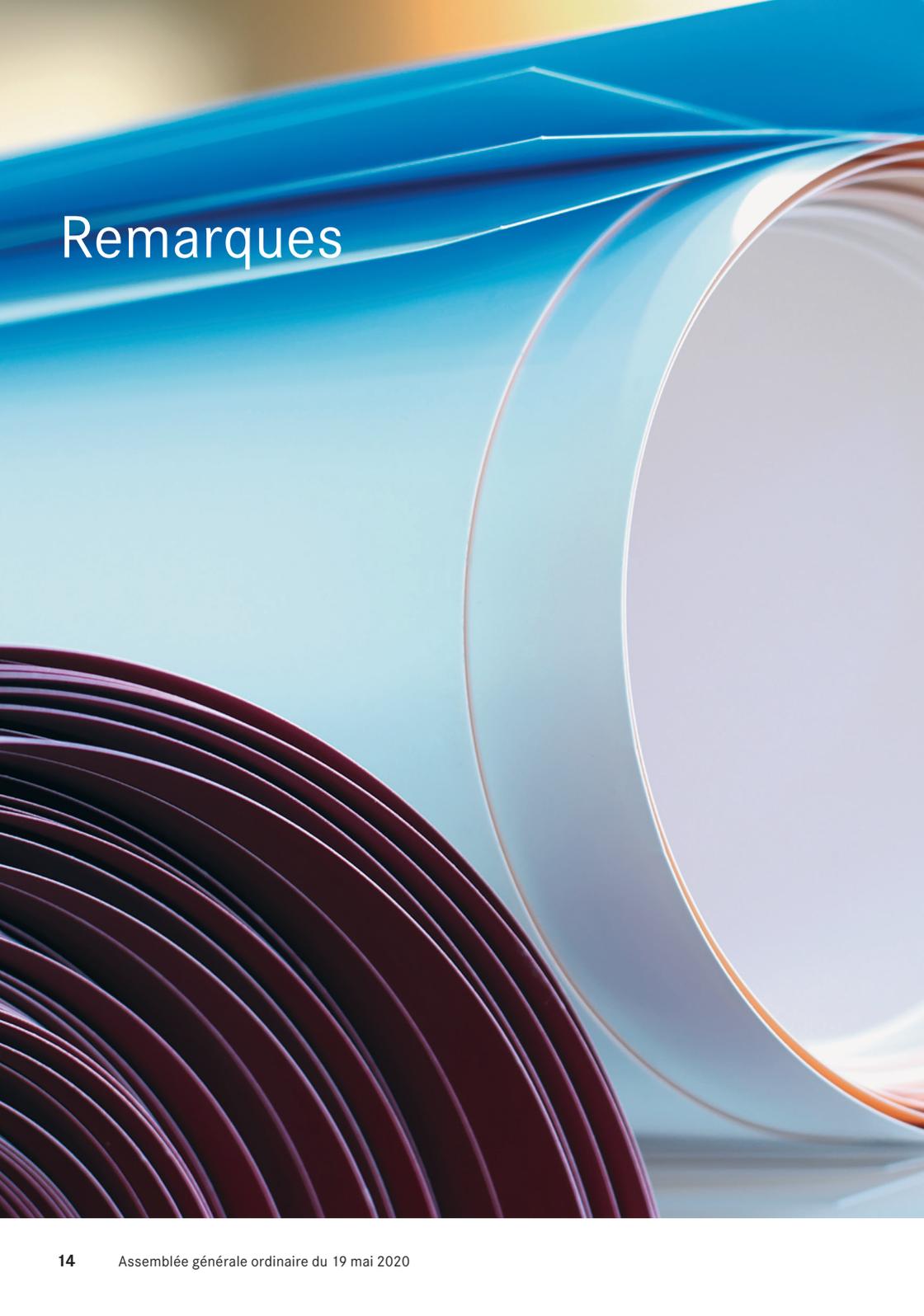
¹⁾ Réduction du LTI au prorata, car départ en juillet 2020

²⁾ Entrée en fonction du nouveau CEO en mars 2020

³⁾ Valeur cible pour le salaire de base

⁴⁾ Réalisation des objectifs de 100%

Remarques

The background features a dynamic composition of curved, overlapping lines. A large, bright white circle is positioned on the right side, partially overlapping a blue curved band. The lower-left corner is dominated by a series of concentric, dark purple lines that create a sense of depth and movement. The overall color palette is dominated by shades of blue and purple, with a bright white highlight.

Registre des actions

Seuls les actionnaires inscrits au 11 mai 2020 au registre des actions de Galenica SA avec droit de vote pourront exercer leur droit de vote.

Pas de restriction de négociabilité pour les actions Galenica

L'inscription des actionnaires en vue d'établir la liste des droits de vote n'a pas d'influence sur la négociabilité des actions avant, pendant ou après l'Assemblée générale.

Rapport annuel

Le Rapport annuel 2019 avec les comptes annuels de Galenica SA et du Groupe Galenica ainsi que les rapports correspondants de l'organe de révision peuvent être consultés au siège de la société, à Berne.

Pas de participation physique pour les actionnaires

Au vu de la situation actuelle du Coronavirus et des mesures prises par les autorités, le Conseil d'administration a décidé d'organiser l'Assemblée générale du 19 mai 2020 sous une forme différente. Il n'est **pas possible de participer physiquement à l'Assemblée générale** pour des raisons de protection de la santé. L'Assemblée générale sera tenue sous une forme réduite. Seule la partie prévue par la loi et les statuts sera conservée.

Galenica SA

Untermattweg 8 · Case postale · CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 852 81 11

info@galenica.com . www.galenica.com